

BÂTIR UNE ÉCONOMIE QUI TRAVAILLE POUR LE QUÉBEC

6. ENVIRONNEMENT

L'enjeu

Le Québec affiche un taux de circularité de 3,5 %, en deçà de la moyenne canadienne de 6,1 % et largement inférieure à l'Europe, avec ses 11,8 %. Cela signifie que la très grande majorité des biens consommés qui proviennent d'une extraction de matières premières sont jetées après leur utilisation ou détruites lors du recyclage. L'économie circulaire nous permet de diminuer notre consommation de matières premières et de raccourcir les chaînes de production, et donc de réduire l'extraction, nos émissions de gaz à effet de serre et de protéger nos milieux naturels, notre eau et notre biodiversité.

En 2019, les Québécois et Québécoises ont éliminé en moyenne 724 kg de matières résiduelles par habitant, un chiffre 38 % supérieur à l'objectif gouvernemental de 525 kg/habitant fixé pour 2023. Cette situation met en lumière la pression croissante sur les lieux d'enfouissement, où 92 % des matières éliminées sont actuellement entreposées, bien que ces sites ne représentent que 19 % des installations d'élimination. Au rythme actuel, neuf des 38 lieux d'enfouissement du Québec atteindront leur capacité maximale avant 2030 et treize autres seront saturés entre 2030 et 2041.

L'explication

Le maillage naturel entre économie sociale et économie circulaire repose sur des valeurs communes. D'ailleurs, on répertorie plusieurs centaines d'entreprises d'économie sociale dont le modèle d'affaires repose sur l'économie circulaire. Elles sont majoritairement présentes dans les stratégies qui visent à optimiser les matières déjà en circulation, soit le réemploi, la réparation, l'économie collaborative ou de fonctionnalité, le recyclage et l'écologie industrielle. Pour soutenir cette optimisation, il est impératif de transformer la perception actuelle de nos matières résiduelles. Les acteurs s'entendent : il est temps de passer à l'ère du réemploi.

Dans ce contexte, des enjeux prioritaires en ressortent :



- Un manque d'accessibilité au gisement (ressources) pour les entreprises d'économie sociale.
- Une quasi-absence du financement dédié à la structuration d'activités visant à allonger la durée de vie utile des produits.
- Des difficultés pour les entreprises de gérer et de rentabiliser les opérations de collecte, d'entreposage, de transport et de tri, particulièrement lorsque les volumes sont faibles.

Des solutions performantes sur le terrain

Les entreprises d'économie sociale sont également bien positionnées pour assumer un leadership en matière de détournement et de récupération des minéraux critiques et stratégiques dans la province. En effet, plusieurs entreprises récoltent déjà dans leurs usines des tonnes de ces matières prisées pour la transition énergétique du Québec, telles que le cuivre et le zinc et même le lithium. On peut penser à **R2 Énergie**, **Cyclochrome** ou encore **Défi Polyteck**. Ces entreprises récupèrent des matières cruciales via le désassemblage et la réparation de produits, comme les réfrigérateurs ou les vélos électriques. Par leur mission environnementale et sociale, ils ont développé des solutions créatives et ingénieuses pour éviter de gaspiller ces ressources précieuses.

Comment l'État peut agir

Intégrer l'économie sociale et le réemploi dans le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques.

Afin d'encourager la revalorisation et réduire notre dépendance aux marchés étrangers tout en encourageant des entreprises déjà performantes et existantes ici

Intégrer et favoriser la hiérarchisation des 3RV-É (Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination) dans les politiques gouvernementales.

En modifiant entre autres le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) et la Loi sur la Qualité de l'environnement.

Permettre aux entreprises d'économie sociale d'avoir accès à des subventions équivalentes aux crédits d'impôt à l'innovation

Contrairement aux entreprises privées qui reçoivent des subventions sous forme de crédit d'impôt pour leurs dépenses lorsqu'elles investissent en innovation, les entreprises collectives qui font de l'innovation technologique n'ont droit à aucun crédit équivalent.

96,5%

Des objets utilisés par les Québécois et Québécoises n'ont pas de deuxième vie.

Le coût de l'inaction

Le gaspillage de nos ressources doit cesser, elles doivent être considérées à leur juste valeur. Elles ne sont pas infinies et en extraire toujours plus cause des dommages irréparables. En 2023, le Bureau des assurances du Canada a estimé le montant des dommages à assurer à plus de 680 millions de dollars. Il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques ambitieuses qui vont freiner la crise climatique et son impact toujours plus présent dans la vie de tous les Québécois et Québécoises.

